

VINCENT BOILLOT

NOTAIRE

22 rue du Guilly B.P. 10 29350 MOELAN-SUR-MER tel: 02.98.39.61.69

fax: 02.98.39.69.33 mail office boillot@notaires fr

Compte Bancatre

RIB 40031 00001 0000138832D 50 IBAN 17857 4003 1000 0100 0013 8832 D50 BIC CDCG FR PP

I-tude ouverte du Lundi au Jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le vendredi jusqu'à 17h00

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Vincent BOILLOT Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un Office Notarial à MOËLAN-SUR-MER, 22, rue du Guilly, le 28 mai 2019 il a été constaté la VENTE.

Par:

Monsieur Henri Christophe LE GALL, Retraité, et Madame Josette Marcelle , son épouse, demeurant ensemble à MELLAC (29300) 5 lieu-Georgette SAILLAND, dit Le Zabrenn.

Monsieur est né à SCAER (29390), le 17 septembre 1927, Madame est née à NANTES (44000), le 3 novembre 1931.

Au profit de :

Monsieur Quentin VINCENT, Ouvrier opérateur, et Madame Tingting SU, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à QUIMPERLE (29300) 6 rue Ellé. Monsieur est né à PONTOISE (95000), le 12 mars 1990,

Madame est née à LIAONING (CHINE), le 25 février 1988.

Quotités acquises :

Monsieur Quentin VINCENT et Madame Tingting SU, son épouse, acquièrent la pleine propriété du BIEN pour le compte de leur communauté.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A QUIMPERLE (FINISTÈRE) (29300) 4 Bis Rue Leuriou,

Un local commercial comprenant : trois bureaux, WC, dégagement,

Un appartement comprenant :

- au rez-de-chaussée ; une entrée,

- au 1er étage : séjour, cuisine, une chambre, salle de bains, WC et dégagement

- au deuxième étage : deux chambres, un dégagement

Figurant ainsi au cadastre:

Figurant ainsi au cadastre :			Surface
Section	No.	Lieudit	00 ha 01 a 02 ca
AR	32	4 bis rue leuriou	OU HAUT A UZ CA

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance :

- en ce qui concerne la partie libre de toute location ou occupation, à compter du même jour par la prise de possession réelle,
 - en ce qui concerne la partie louée, par la perception des loyers.

PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A MOËLAN-SUR-MER (Finistère),

LE 28 mai 2019

SELARL Vincent BOILLOT Notaire Associé BP 10 29360 MGELAN-SUR-MER Tél. 02 98 39 61 69 32 02 98 39 69 33